

Déblocage de la participation

La proposition de loi portant sur le déblocage exceptionnel de la participation et de l'intéressement a été adoptée, en première lecture, à l'Assemblée nationale.

titre de la participation, mais également au titre de l'intéressement, ce qui n'avait été le cas ni en 2005, ni en 2008», précise le député du Finistère. En outre, la période du déblocage s'étend sur six mois et non cinq, comme précédemment. Enfin, le plafond est, cette fois-ci, fixé à 20 000 euros contre 10 000 auparavant.

Cette loi traduit la volonté du président de la République, exprimée le 28 mars, d'orienter une partie de l'épargne salariale, aujourd'hui indisponible, vers la consommation, premier moteur de la croissance.

« Elle vient à propos, tout simplement parce que la situation économique l'impose. Le pouvoir d'achat et la consommation ayant reculé en 2012, il s'agit désormais de les soutenir activement », explique Richard Ferrand, rapporteur de cette loi pour la commission des affaires sociales. « Cet outil offre un dispositif simple et équilibré, garantie de son efficacité », précise l' élu du Finistère.

Cette mesure sera applicable pendant six mois, du 1^{er} juillet au 31 décembre 2013, sur simple demande du salarié.

Alors que le pouvoir d'achat et la consommation ont reculé en 2012, il s'agit désormais de les soutenir activement.

Ce n'est pas la première fois que la participation et l'intéressement sont débloqués de manière exceptionnelle. Mais la loi, adoptée en première lecture à l'assemblée le 13 mai, diffère des précédentes.

D'abord, « contrairement aux dispositifs de déblocage mis en œuvre par le passé, celui-ci couvrira non seulement les sommes attribuées au

Mais surtout, un simple déblocage exceptionnel, sans aucune condition relative au ciblage, aurait pu mener à une modification de la structure de l'épargne : ce fut le cas, selon l'INSEE, de 70 % des sommes liées à la participation ou à l'intéressement débloquées en 2004, qui furent ensuite replacées sur un autre type d'épargne, moins contraignant, plus liquide et plus rémunérateur, par exemple sur un livret A. Par conséquent, l'impact de cette mesure avait été très faible pour la consommation.



« Une mesure pour le pouvoir d'achat »

Pour éviter cet effet d'aubaine, contraire aux objectifs d'une telle mesure et à l'esprit même de l'épargne salariale, les députés ont voté des amendements destinés à flécher le déblocage des fonds vers la consommation, en le conditionnant légalement à l'achat de biens de consommation ou à la fourniture de prestations de services.

**CAP
FINISTÈRE**

26 B, rue Aristide-Briand
29000 QUIMPER

DÉPOSÉ LE 23/05/2013



**PRESSE
URGENTE**
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE



Dossier de la semaine
Coopérations régionales



Vie de la Fédération
Le parti le plus européen



Interview
Les oubliés de la mémoire

Avec Jean-Luc Schwab

Un président offensif

François Hollande imprime à son quinquennat le rythme qu'il souhaite. Sans céder aux injonctions des « commentateurs » qui, pour certains, prodiguent leurs conseils depuis le début des années 70 et qui peuvent, au gré de l'air du temps, renier totalement le discours qu'ils tenaient la veille.

A l'occasion de sa conférence de presse du 16 mai, François Hollande a fixé le cap de la deuxième année de son quinquennat qui sera résolument offensive, sur les fronts de l'emploi, du redressement des comptes publics ou de la construction européenne.

Certains esprits chagrins font mine de ne pas encore voir le changement. Pourtant, quel contraste avec Nicolas Sarkozy, qui ne s'était prêté qu'une seule fois à cet exercice.

Un an après son élection, François Hollande en est déjà à sa deuxième conférence de presse.

Le polder en 2016



Le 14 mai, les élus de la région Bretagne se sont retrouvés à Brest pour visiter les infrastructures du port de commerce. Propriétaire du port de Brest depuis 2007, la Région Bretagne a adopté, en 2009, un ambitieux programme d'investissement de 134 M€ dont les objectifs sont le développement de l'activité commerciale et de l'accessibilité du port, ainsi que l'aménagement du polder, situé derrière Océanopolis, notamment pour l'accueil de nouvelles activités industrielles, telles que les énergies marines renouvelables. « Le chantier avance selon les prévisions », a rassuré Pierrick Massiot.

Ces investissements lourds ont fait l'objet d'une longue concertation avec les riverains qui a permis d'aborder des questions aussi diverses que les impacts socio-économiques du projet, l'interface ville-port, le dragage, etc.

Deux longs quais (350 m et 210 m), sont inscrits au menu des travaux qui démarreront en 2014. Une plate-forme terrestre de 36 hectares, compatible avec la manutention de charges particulièrement lourdes, sera aménagée en même temps. Le dragage des voies d'accès au port permettra aux navires de grande taille d'y accéder sans contrainte. Les infrastructures seront prêtes en 2016, pour un début d'utilisation en 2017.

La Bretagne, région maritime par excellence, s'emploie depuis plusieurs années, à mettre sa situation géographique au service de son développement économique. Le Port de Brest est pour elle un atout de poids et un acteur majeur de l'économie du territoire. Le développement de son activité commerciale et sa capacité à accueillir de nouvelles industries dédiées notamment aux énergies maritimes renouvelables (EMR) sur son polder, motivent, aujourd'hui, l'engagement de la Région en faveur d'un vaste projet de développement. À terme c'est toute une filière des énergies marines qui pourra se développer sur ce site. Les premiers chantiers devraient concerner des implantations sur la façade de la Manche et de l'Atlantique, du Tréport à la Vendée. Mais à terme, les entreprises brestoises pourraient travailler pour le marché anglais.

Coopérations régionales

Les présidents des régions Bretagne et Pays de la Loire, accompagnés de leurs vice-présidents se sont retrouvés le 14 mai, à Brest, pour un séminaire de travail destiné à renforcer les coopérations entre les deux régions.



Jacques Auxiette et Pierrick Massiot

« Ce type de rencontre avait été initié par Jean-Yves Le Drian et moi-même à la suite de nos victoires électorales de 2004 », a rappelé Jacques Auxiette, président du Conseil régional des Pays de la Loire. « Il s'agit pour nous de nous informer mutuellement et d'évoquer des sujets communs de manière à être encore plus efficaces pour l'emploi, car il s'agit, pour nous de notre priorité », ont expliqué les deux présidents.

Les vice-présidents des deux régions se rencontrent régulièrement mais il est nécessaire, parfois, de façon plus formelle, de faire le point sur les coopérations entre les deux collectivités.

Plusieurs dossiers, essentiels pour les deux régions, ont été évoqués par les élus qui, vis-à-vis de l'État ou de l'Union européenne, parlent d'une seule voix.

Pour les pôles de compétitivité, les coopérations sont déjà importantes. Quatre pôles (*Image et réseaux, Valorialn Végépolys et ID4car*) fonctionnent déjà de manière interrégionales. Trois autres, (*Mer Bretagne, EMC2 et Atlanpole Biothérapies*) pourraient voir leur périmètre étendu. Pour les élus, la rencontre de Brest était destinée à bien préciser les compétences de chaque collectivité étant entendu que les rôles de chef de file sont clairement définis. « Nous avons des compétences que nous voulons valoriser car notre objectif commun reste toujours l'emploi », ont

précisé les deux présidents. C'est pour cette raison qu'ils saisiront de concert la BPI pour qu'elle intervienne dans le domaine agricole.

Ensemble, Bretagne et Pays de la Loire représentent sept millions d'habitants. De quoi être entendu sur la scène européenne. Notamment lorsqu'il s'agit d'agriculture. « Avec la Basse Normandie et Poitou Charente, nous avons, à plusieurs reprises, adopté des positions communes car nos agricultures ont les mêmes caractéristiques et les industries agro-alimentaires sont très importantes dans tout l'Ouest », a rappelé Pierrick Massiot.

C'est ce même esprit de coopération qui prévaut sur le dossier de la ligne à grande vitesse qui doit relier l'ouest du Finistère à Paris. Les deux présidents se mobilisent pour que ce dossier soit retenu comme prioritaire par la commission « mobilité 21 » le projet de ligne nouvelle Ouest Bretagne Pays de la Loire désigné en termes technocratiques LNO BPL.

Ce projet concerne la phase 2 de modernisation des axes Rennes-Brest et Rennes-Quimper, et intègre la création d'une section de ligne nouvelle dite « Rennes-Nantes-Bretagne sud » qui permettra d'améliorer les liaisons ferroviaires entre les deux capitales régionales ainsi que la desserte du futur aéroport Notre-Dame-des-Landes. Il apparaît important que ce dossier soit inscrit dans le schéma national de mobilité durable, actuellement en préparation.



Unis pour la ligne à grande vitesse

La coopération entre les deux régions va se poursuivre car « nous avons tout à gagner à confronter nos pratiques et nos modes de fonctionnement pour nous enrichir mutuellement », ont souligné les deux présidents. 🌹

Le parti le plus européen

Le Parti Socialiste va organiser une Convention nationale sur le thème « Notre Europe » qui permettra de définir l'Europe que veulent les socialistes français.

La Convention nationale qui se tiendra à Paris, le dimanche 16 juin, sera précédée, la veille, d'une réunion du Forum des progressistes européens qui réunira les principaux leaders socialistes et sociaux-démocrates européens pour débattre des perspectives communes face à la crise économique et sociale, mais aussi pour préparer ensemble la bataille contre les droites européennes lors des élections de juin 2014, notamment.

Après celle de 2010 intitulée « **Les socialistes et la nouvelle donne internationale** », qui a servi un programme pour la diplomatie française en Europe et dans le monde, et dont les piliers constituent l'ossature de l'action du gouvernement, le Parti Socialiste veut travailler à une



Les socialistes vont adopter leur programme européen

nouvelle Convention dont les propositions constitueront également sa contribution au programme du Parti Socialiste européen.

L'ensemble des militants, fédérations, sections, « *activistes du PSE* » seront associés à ce travail d'élaboration qui doit faire du PS le parti le plus européen de France : le plus attaché à la construction de l'Europe, le plus déterminé à sa réorientation afin que soit tenue la promesse

bureau national et d'éventuels amendements qui, s'ils sont adoptés par les sections, seront présentés à la convention fédérale qui se tiendra le 7 juin, à Landerneau.

D'ici le 6 juin, les sections, seules ou par regroupement, doivent organiser un débat autour du texte.

En savoir plus : <http://www.parti-socialiste.fr/convention-europe> 🌹

originelle faite aux peuples, l'indispensable solidarité pour peser dans le monde.

Pour préparer cette convention dans le Finistère, un conseil fédéral se tiendra à Quimper (MPT de Penhars), le lundi 27 mai.

Les adhérents, à jour de leurs cotisations, voteront le jeudi 6 juin dans leurs sections sur le texte proposé par le

Interview

Les oublié-e-s de la mémoire

Avec Jean-Luc Schwab

Autour de la Journée nationale du Souvenir de la Déportation, Jean-Luc Schwab, chercheur pour l'association « Les oublié-e-s de la mémoire », a animé à Brest une conférence pour faire le point sur la déportation pour motif d'homosexualité de Français, aspect méconnu et trop longtemps ignoré de notre histoire.

Cap Finistère : Pouvez-vous nous présenter « Les oublié-e-s de la mémoire » ?

Jean-Luc Schwab : Les « oublié-e-s » de la Mémoire, association mémorielle nationale, reconnue par les pouvoirs publics et les institutions, œuvre à la connaissance de la déportation pour motif d'homosexualité et sa reconnaissance en France et au-delà. Elle a été créée en 2003 à Marseille. En France le processus est engagé en 2001, par la voix de Lionel Jospin qui mentionne

pour la première fois la déportation de Français pour homosexualité. À partir de là, il est apparu à certains militants qu'il fallait passer d'une logique de confrontation, qui prévalait, à juste titre sur ce sujet, depuis les années 70, à une logique d'intégration mémorielle, tout en soutenant la recherche historique.

Cap Finistère : Justement, où en est l'historiographie sur cette question ?

Jean-Luc Schwab : Les premières études sérieuses sur cette déportation sont menées en Allemagne dans les années 70, en France il faut attendre le milieu des années 2000. On estime aujourd'hui que 5 000 à 10 000 hommes ont été envoyés en camps de concentration pour ce motif. Il s'agit très majoritairement d'Allemands, mais aussi d'étrangers considérés comme « de sang allemand » dans les territoires annexés ou conquis, là où s'appliquait la législation anti-homosexuelle nazie, tel qu'en Alsace-Moselle. S'y rajoutent les Français emprisonnés pour homosexualité que la loi française assimile à des déportés.

Cap Finistère : Comment expliquer que les survivants ne se sont pas exprimés plus tôt ?

Jean-Luc Schwab : Il faut se replacer dans le contexte de l'époque. L'après guerre ne voit pas la fin des législations anti-homosexuelles en Allemagne ou en France.

En août 1960, l'Assemblée nationale vote une loi qui place l'homosexualité parmi les fléaux sociaux au même rang que la tuberculose, l'alcoolisme ou la prostitution. Il faudra attendre 1982 pour que Robert Badinter fasse abroger les mesures discriminatoires remontant à Vichy, dépénalisant de fait l'homosexualité ! Le contexte légal et social ne favorise donc pas le témoignage d'anciens porteurs du triangle rose dans les camps. Ceci explique en partie pourquoi les rescapés, comme Rudolf Brazda ou Pierre Seel (interné), n'ont témoigné que très tardivement.

En savoir plus : <http://www.devoiretme-moire.org/> 🌹



Agenda

25 mai

9h30 : « Mai 2012 - Mai 2013, un an de présidence Hollande » avec Maryvonne Blondin, Bernard Poignant et Jean-Jacques Urvoas, au siège de la Fédération à Quimper.

27 mai

20h00 : Conseil fédéral sur l'Europe, à la MPT de Penhars à Quimper.

Cap Finistère Le Breton Socialiste

CPPAP 1217 P 11428
N° 1004 - Vendredi 24 mai 2013
www.ps29.org - cap-finistere@wanadoo.fr
26B, rue Aristide-Briand - 29000 QUIMPER
Tél. 02 98 53 20 22 - Fax : 02 98 53 12 20

Directeur de la publication : Marc COATANÉA

Rédacteur en chef : Jean-Yves CABON
Tél. 02 98 43 44 39
13, rue de Portzmoguer - 29200 BREST

Impression : Presses Associatives du Finistère
Tél. 02 98 43 11 44 - Fax : 02 98 43 64 03

S'abonner

Nom :

Prénom :

Adresse :

Abonnement

Réabonnement

Abonnement pour un an : 20 euros
Abonnement de soutien : à partir de 25 euros

Chèque à l'ordre de :
Fédération du Finistère
du Parti Socialiste

Annonces légales & judiciaires

SCI MLD
au capital de 2 000 euros
Siège social : 117, route de Mestrezec
29170 FOUESNANT
RCS QUIMPER 502 024 078

AVIS DE MODIFICATION

Suivant décisions extraordinaires en date du 27 juillet 2012, les associés ont procédé à une augmentation du capital social qui entraîne la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention :
Capital social : 2 000 euros.
Nouvelle mention :
Capital social : 302 000 euros.
Pour avis,
La Gérance.

SOCIÉTÉ JURIDIQUE ET FISCALE DE L'ATLANTIQUE - S.J.F.A

Société d'Avocats
66, rue de Pont l'Abbé - 29000 QUIMPER
Tél. 02 98 55 40 68

EARL PIERRE CALVEZ

Société Civile au capital de 10 000 euros
Siège social : Kerreun Ty Laë
29170 ST ÉVARZEC
RCS QUIMPER 397 564 816

Aux termes d'une délibération en date du 31 décembre 2012, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur Pierre CALVEZ à compter du même jour, compte tenu de son départ à la retraite et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

L'article 15 des statuts a été modifié en conséquence et la mention de Monsieur Pierre CALVEZ a été supprimée.

Pour avis,
La Gérance.

POWER FIVE

Société en nom collectif en liquidation
au capital de 1 000 euros
Siège social : 3, rue Kéravel - 29200 BREST
Siège de liquidation : 3, rue Kéravel
29200 BREST
513 599 241 RCS BREST

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 3 avril 2013 a décidé de transférer le siège social du 28, rue du Gué Fleuri - 29480 LE RELECQ KERHUON au 3, rue Kéravel - 29200 BREST, et ce à compter du 4 décembre 2012.

Elle a également décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Yvon LAMOUR, demeurant rue Pépin 25 - 1000 BRUXELLES, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 3, rue Kéravel - 29200 BREST. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BREST, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
Le Liquidateur.

SCI LE COLOMBIER
au capital de 1 524,49 euros
Siège social : 10, route de Keraliou
29170 PLOUGASTEL DAOULAS
RCS BREST 423 704 535

Suivant l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 avril 2013, il est décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 38 475,51 euros par apport en numéraire.

Le capital est ainsi porté à 40 000 euros.
En conséquence les articles 6 et 7 des statuts sont modifiés.

Pour avis,
La Gérance.

SELARL XAVIER MOAL ET ASSOCIÉS

Avocats
3, rue Kéravel - 29200 BREST
Tél. 02 98 44 04 16 - Fax 02 98 44 09 24

eDEALLY

Société par Actions Simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 2, avenue de Provence
29200 BREST

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à BREST du 3 mai 2013, il a été constitué une société aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : eDEALLY. Forme : Société par Actions Simplifiée. **Siège social :** 2, avenue de Provence - 29200 BREST. **Objet :** Le développement d'applications logicielles permettant la diffusion, via un site internet ou sur Smartphone, d'informations de shopping promotionnel et, plus généralement, la fourniture de toutes prestations dans le domaine de l'informatique, de la communication sur internet et l'édition de logiciels. **Capital social :** 5 000 euros. **Apports en numéraire :** 5 000 euros. **Durée :** 99 années à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. **Clauses restreignant la transmission des actions :** Les cessions d'actions par l'actionnaire unique sont libres ainsi que les transmissions d'actions par voie de succession ou en cas de liquidation de biens entre époux.

En cas de pluralité d'actionnaires, toute cession d'actions sera soumise à agrément. **Admission aux assemblées et exercice du droit de vote :** Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées et de participer aux délibérations, chaque actionnaire disposant d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. **Président :** Monsieur David MARC demeurant à LE CONQUET (29217) 19, quai du Drellach.

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BREST.

Pour avis,
Le Président.

JEAN-MARC BERROU

Avocat
3, rue Kéravel - 29200 BREST
Tél. 02 98 44 04 16

SCI MEDES

SCI en liquidation
au capital de 1 524,49 euros
Siège de la liquidation : 355, rue de l'Élom
29200 BREST
414 631 721 RCS BREST

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'une décision en date du 15 février 2013, les associées ont approuvé les comptes définitifs de la liquidation, donné quitus aux liquidateurs et déchargé de leurs mandats et constaté la clôture de liquidation.

Les comptes seront déposés au Registre du commerce et des sociétés de BREST.

Pour avis.

En bref

Lutte contre les violences faites aux femmes

La délégation aux droits des femmes du Sénat a été saisie, le 10 avril dernier, par la Commission des lois de la Haute Assemblée, du projet de loi portant diverses dispositions d'adaptation dans le domaine de la justice en application du droit de l'Union européenne et des engagements internationaux de la France.

Maryvonne Blondin, Sénatrice socialiste du Finistère, a été désignée rapporteure pour la délégation aux droits des femmes dans le cadre de l'étude des dispositions de ce projet.

Deux chapitres font écho au travail qu'elle a déjà pu mener. Le premier transpose une directive européenne concernant la prévention de la traite des êtres humains. Le second concerne la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique signée à Istanbul, le 11 mai 2011.

L'Assemblée nationale a adopté ce texte mercredi 15 mai 2013.

Disparition

Nous avons appris avec tristesse la disparition de Charles Romey, militant de la section LBE, qui fut particulièrement actif dans le quartier de Lambézellec.

Nous adressons à sa famille et à ses proches, nos plus sincères condoléances.

PIERRE LE REST

Avocat
3, rue Kéravel - 29200 BREST
Tél. 02 98 44 04 16

HERVÉ CORNEC

SARL au capital de 4 000 euros
Siège social : Keramen Izella
29800 PLOUDIRY
484 527 791 RCS BREST

DISSOLUTION - LIQUIDATION

Aux termes d'une décision en date du 6 mai 2013, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable et a nommé comme liquidateur Monsieur Hervé CORNEC demeurant à PLOUDIRY (29800) 5, rue de la Fabrique, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation a été fixé à PLOUDIRY (29800) Keramen Izella.

Aux termes d'une décision en date du 13 mai 2013, l'associé unique a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus et déchargé de son mandat le liquidateur et constaté la clôture de la liquidation.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation amiable et des comptes de liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce de BREST.

Pour avis.

Ce numéro a été imprimé à
4 800 exemplaires